

Délibération 2.2

Avancée de la démarche du Grand Site des Falaises d'Etretat - Côte d'Albâtre

Intervention d'Alban BRUNEAU

Je n'ai bien entendu rien contre le tourisme, bien au contraire, même si j'aimerais parfois que chacun puisse mettre autant d'énergie et de moyens pour soutenir d'autres filières économiques vitales pour notre Département, à commencer par l'industrie.

J'ai encore en mémoire la manière dont récemment la seule cimenterie de Normandie a été sacrifiée dans l'indifférence des pouvoirs publics malgré son savoir faire et ses atouts économiques.

Et je n'ai rien contre Etretat et ses falaises que nous apprécions tous ici et qui constituent des joyaux de notre patrimoine naturel.

Donc qu'ils deviennent Grand Site national, ça nous va très bien.

En revanche, c'est l'implication de notre collectivité amenée ici à devenir la structure de gestion du futur Grand Site qui nous pose question...

A la lecture de nombre d'interventions prononcées ici, j'ai cru comprendre que l'heure était, en cette période de raréfaction de nos ressources, à la réduction de la voilure, notamment en terme de masse salariale et de services non concernés par nos compétences obligatoires, et pas à la prise en charge de nouvelles compétences et de nouveaux coûts.

J'ai également entendu dire que dans les services en charge de nos missions essentielles et prioritaires, le secteur social, l'aide à l'enfance, la prévention spécialisée... la charge justement devenait de plus en plus lourde et nécessitait de nouveaux moyens que la collectivité ne pouvait cependant pas leur accorder.

Et ici, nous créons deux postes nouveaux et débloquons des crédits nouveaux.

Les conséquences budgétaires de cette décision sont estimées dans le rapport à 100.000 Euros par an en 2017 et en 2018, puis à 200.000 Euros pour les années suivantes, dont deux agents mis à disposition.

Or nous savons bien qu'en qualité de structure de gestion, il est bien difficile de jauger précisément l'implication nécessaire de nos différents services dans cette gestion.

De plus, nous verrons tout à l'heure que nous allons hériter de la gestion du site de l'Abbaye Saint-Georges de Boscherville dont, contrairement aux falaises d'Etretat, nous avons la propriété.

Cela ne va-t-il pas faire un peu beaucoup ?

Pour éclairer la position de notre groupe, nous souhaiterions donc savoir quelles sont les structures de gestion des autres Grands Sites en France. Est-ce majoritaire des départements ?

Mais surtout connaître l'implication de la Région, dominante en matière de compétence touristique, et qui visiblement n'apparaît pas dans le montage financier.

La Région dispose pourtant de moyens budgétaires bien plus conséquents que les nôtres, c'est d'ailleurs justement la loi NOTRe qui a voulu cela.

Il y a deux semaines, c'est bien la Région et non le département du Calvados, qui était à la manœuvre à Courseulles-sur-Mer pour orchestrer le soutien à l'inscription des plages du débarquement au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Sur la base des éléments que nous obtiendrons en réponse à ces interrogations qui nous semblent légitimes, nous déterminerons notre vote.